



Conseil économique et social

Distr. générale
9 février 2026
Français
Original : anglais

Commission de la science et de la technique au service du développement

Vingt-neuvième session

Genève, 20-24 avril 2026

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.
3. Science et technique au service du développement : thème prioritaire :
Science, technologie et innovation à l'ère de l'intelligence artificielle.
4. Rapport sur les activités de coopération technique menées dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour donner suite aux décisions de la Commission.
5. Rapport d'étape du Groupe de travail multipartite sur la gouvernance des données à tous niveaux au service du développement.
6. Élection du Président/de la Présidente et des autres membres du Bureau de la trentième session de la Commission.
7. Ordre du jour provisoire et documentation de la trentième session de la Commission.
8. Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-neuvième session.



Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

1. L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose qu'au début de chaque session, les commissions adoptent l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. Dans sa décision 2025/326 du 29 juillet 2025, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt-neuvième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

2. Conformément à la pratique établie, la Commission, à sa séance plénière de clôture, le 11 avril 2025, a élu par acclamation le Bureau de sa vingt-neuvième session, composé comme suit :

Vice-Président(e)s : Peter Major (Hongrie)
Guilherme de Aguiar Patriota (Brésil)
Muhammadou M. O. Kah (Gambie)
Isabelle Lois (Suisse)

3. La Commission élira le Président / la Présidente parmi les États d'Asie et du Pacifique, ainsi qu'un(e) Vice-Président(e) issu(e) du groupe Europe de l'Est, à la suite du triste décès de Peter Major (Hongrie).

4. Le projet d'organisation des travaux de la vingt-neuvième session (annexe I) a été établi en application des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, en vue de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour dans les limites du temps disponible et compte tenu des services de conférence alloués à la Commission. Le calendrier est proposé à titre indicatif et provisoire ; au cas où la Commission achèverait l'examen d'un point de l'ordre du jour plus tôt que prévu, elle pourrait passer immédiatement au point suivant.

5. La Commission se réunira du lundi 20 au vendredi 24 avril 2026. Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures, et celles de l'après-midi, de 15 heures à 18 heures.

6. La liste des membres actuels de la Commission figure à l'annexe II.

Contribution de la Commission aux débats du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable

7. La résolution 70/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », a été adoptée en septembre 2015. Le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous ses auspices soutiendront l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en examinant le thème retenu pour 2026, à savoir « Des actions transformatrices, équitables, novatrices et coordonnées en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable qui garantissent un avenir durable pour tous ».

8. En application des dispositions du paragraphe 29 de l'annexe de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, une table ronde de haut niveau sera organisée le lundi 20 avril 2026 sur le thème de la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation à des actions transformatrices, équitables, novatrices et coordonnées en faveur du Programme 2030. Au cours de cette session, les discussions porteront sur les actions transformatrices, équitables, innovantes et coordonnées dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation qui contribueront à l'exécution du Programme 2030 pour un avenir durable. Cette séance sera également l'occasion pour des décideurs de haut niveau de faire part de leurs expériences de l'application de la déclaration ministérielle de 2025 du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

9. Il sera rendu compte du résultat de ces débats dans le rapport de la Commission qui sera soumis au Conseil économique et social pour approbation.

Document(s)

E/CN.16/2026/1

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

Point 2

Progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

10. Le Sommet mondial sur la société de l'information, organisé par l'Union internationale des télécommunications sous l'égide des Nations Unies, s'est tenu en deux phases : en 2003 à Genève et en 2005 à Tunis. Dans la Déclaration de principes de Genève, les participants à la première phase du Sommet mondial ont proclamé une volonté et une détermination communes d'édifier une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement. Lors de la seconde phase du Sommet, les participants ont entériné les résultats de la première phase et adopté l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, qui portaient notamment sur les mécanismes financiers et la gouvernance d'Internet.

11. Dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, le Conseil économique et social a été prié de superviser, à l'échelle du système des Nations Unies, le suivi des conclusions des phases de Genève et de Tunis du Sommet. À cet effet, il lui a été demandé de réexaminer le mandat de la Commission et notamment d'envisager de la renforcer, en tenant compte de la multiplicité des parties prenantes (par. 105).

12. Dans sa résolution 2006/46 relative à l'application des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et au réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement, le Conseil économique et social a chargé la Commission de coordonner à l'échelle du système le suivi des progrès réalisés dans l'application des textes issus du Sommet et de lui donner des avis à cet égard, notamment en formulant à son intention des recommandations visant à faire progresser l'application de ces textes.

13. Dans sa résolution 2007/8, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général d'informer chaque année la Commission de l'application des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, notamment s'agissant de tous les services en ligne. Il a prié les organisations chefs de file des Nations Unies, les commissions régionales de l'ONU, les entités facilitant les travaux portant sur le thème principal et, selon qu'il conviendrait, d'autres entités, de présenter au secrétariat de la Commission leurs rapports respectifs, qui serviraient de base à l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général à la Commission.

14. Le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international vise à donner une vue d'ensemble de ces progrès, en appelant l'attention sur des exemples de pratiques efficaces en vue de diffuser ces bonnes pratiques et leurs enseignements.

15. Le rapport de 2025 a été établi à partir des conclusions et des recommandations formulées à l'issue de la réunion du groupe intersessions de la Commission qui s'est tenue les 17 octobre 2025, ainsi que des contributions d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres documents utiles. La Commission examinera et évaluera les progrès accomplis dans l'application des textes issus du Sommet aux niveaux régional et international, comme l'a demandé le Conseil économique et social dans sa résolution 2007/8.

Document(s)

A/81/62-E/2026/48

Progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes
issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux
niveaux régional et international

Point 3**Science et technique au service du développement : thème prioritaire**

16. Dans sa résolution 2006/46, le Conseil économique et social a chargé la Commission de coordonner le suivi à l'échelle du système des progrès réalisés dans l'application des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, tout en continuant à s'acquitter de son mandat initial portant sur la science et la technique au service du développement. Conformément à son mandat, la Commission étudie, au cours de chaque cycle annuel, deux thèmes prioritaires. En raison de l'impact de la crise de liquidités, le Bureau de la Commission a décidé de concentrer les travaux sur un seul thème prioritaire pour la vingt-neuvième session, à savoir la science, la technologie et l'innovation à l'ère de l'intelligence artificielle.

17. La Commission a sélectionné ce thème en anticipant que les conclusions y relatives seraient utiles à l'application de la déclaration ministérielle adoptée lors du débat de haut niveau de la session du Conseil économique et social tenue en 2025 et du forum politique de haut niveau pour le développement durable qui sera organisé en 2026. En 2026, le forum examinera le thème « Des actions transformatrices, équitables, novatrices et coordonnées en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable qui garantissent un avenir durable pour tous », ainsi que les objectifs de développement durable n^{os} 6, 7, 9, 11 et 17. Il tiendra compte du caractère intégré, indivisible et interdépendant de ces objectifs.

18. En outre, dans sa résolution 73/17, l'Assemblée générale a prié la Commission, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de poursuivre son étude de l'incidence qu'avaient les principales évolutions rapides de la technique, notamment l'intelligence artificielle, sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable. Les débats consacrés au thème prioritaire répondront à cette demande.

19. Pour contribuer à une meilleure compréhension du thème prioritaire et aider la Commission dans ses débats à sa vingt-neuvième session, une réunion du groupe intersessions a eu lieu le 17 octobre 2025.

Document(s)

E/CN.16/2026/2

Science, technologie et innovation à l'ère de l'intelligence
artificielle

Point 4**Rapport sur les activités de coopération technique menées
dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation
pour donner suite aux décisions de la Commission**

20. La Commission de la science et de la technologie au service du développement entendra un compte rendu des résultats obtenus, notamment les progrès réalisés par les pays bénéficiaires dans le développement de parcs scientifiques, technologiques et d'innovation dans le cadre du projet intitulé « Des parcs scientifiques, technologiques et d'innovation pour un développement durable : faire mieux connaître les politiques et les pratiques dans certains pays d'Asie et d'Afrique », un projet de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement financé par le Fonds subsidiaire à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 du fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement. La Commission examinera également au titre de ce point de l'ordre du jour

d'autres activités de coopération technique menées sous son égide, notamment les résultats et les impacts obtenus dans le cadre du projet « Cropwatch innovation cooperation programme » (Programme de coopération pour l'innovation en matière de surveillance des cultures) de la CNUCED, dont l'exécution a débuté en 2021.

Point 5

Rapport d'étape du Groupe de travail multipartite sur la gouvernance des données à tous niveaux au service du développement

21. La Commission entendra la présentation d'un rapport du Groupe de travail multipartite sur la gouvernance des données à tous niveaux au service du développement, sur les progrès réalisés entre mars 2025 et mars 2026. Le Groupe de travail multipartite a été créé en mars 2025, en application du mandat confié par l'Assemblée générale dans sa résolution 79/1, adoptée en septembre 2024, énoncé au paragraphe 48 de l'annexe I (Pacte numérique mondial). Le Groupe de travail est déterminé à engager un dialogue multipartite intégral et inclusif sur la façon dont la gouvernance des données à tous les niveaux peut favoriser le développement. Il rendra compte à l'Assemblée générale de l'avancée de ses travaux au plus tard à sa quatre-vingt-unième session, y compris pour ce qui est de formuler des recommandations aux fins de la mise en place de dispositifs de gouvernance des données équitables et interopérables.

Point 6

Élection du Président/de la Présidente et des autres membres du Bureau de la trentième session de la Commission

22. Conformément à l'usage, à la fin de sa vingt-neuvième session, la Commission élira, pour sa trentième session, un(e) président(e) et quatre vice-président(e)s.

Point 7

Ordre du jour provisoire et documentation de la trentième session de la Commission

23. En application de l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa trentième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis pour examen.

Point 8

Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-neuvième session

24. Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques, la Commission présentera un rapport sur les travaux de sa vingt-neuvième session au Conseil économique et social.

Annexe I

Projet d'organisation des travaux

<i>Date/Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour et sujet examiné</i>	<i>Programme</i>
Lundi 20 avril		
10 heures	Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	Déclarations liminaires Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
11 heures- 13 heures	Contribution de la Commission au thème pour 2026 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable et à la mise en application de la déclaration ministérielle de 2025 de ce dernier	Table ronde ministérielle suivie d'une discussion générale
15 heures	Point 3 de l'ordre du jour. Science et technique au service du développement : thème prioritaire : Science, technologie et innovation à l'ère de l'intelligence artificielle	Introduction et exposé, puis discussion générale
Mardi 21 avril		
10 heures	Agenda item 2. Progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international	Introduction et exposé, puis débat
15 heures	Point 5 de l'ordre du jour. Rapport d'étape du Groupe de travail multipartite sur la gouvernance des données à tous niveaux au service du développement Point 4 de l'ordre du jour. Rapport sur les activités de coopération technique menées dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour donner suite aux décisions de la Commission de la science et de la technique au service du développement (y compris d'autres activités de coopération menées sous l'égide de la Commission)	Introduction suivie d'un débat Présentation du rapport suivie d'un débat
Mercredi 22 avril		
10 heures	Consultations	Présentation de projets de proposition, suivie de discussions
15 heures	Consultations	Discussions sur les projets de proposition (<i>suite</i>)
Jeudi 23 avril		
10 heures	Consultations	Discussions sur les projets de proposition (<i>suite</i>)
15 heures	Consultations	Discussions sur les projets de proposition (<i>suite</i>)

<i>Date/Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour et sujet examiné</i>	<i>Programme</i>
Vendredi 24 avril		
10 heures	Consultations	Discussions sur les projets de proposition (<i>suite</i>)
15 heures	Point 6 de l'ordre du jour. Élection du Président/de la Présidente et des autres membres du Bureau de la trentième session de la Commission	Élection du Bureau
	Décisions concernant les projets de proposition	Adoption des projets de proposition
	Point 7 de l'ordre du jour. Ordre du jour provisoire et documentation de la trentième session de la Commission	Adoption du projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session
	Point 8 de l'ordre du jour. Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-neuvième session	Adoption du projet de rapport
	Clôture de la session	

Annexe II

Composition de la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa vingt-neuvième session

La Commission compte 43 membres élus pour un mandat de quatre ans.

<i>Membres de la Commission</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
1. Algérie	2026
2. Allemagne	2028
3. Autriche	2028
4. Belize	2026
5. Botswana	2026
6. Brésil	2028
7. Burkina Faso	2028
8. Cameroun	2028
9. Canada	2026
10. Chine	2026
11. Colombie	2026
12. Cuba	2026
13. Djibouti	2026
14. Égypte	2026
15. Équateur	2026
16. Estonie	2028
17. États-Unis d'Amérique	2026
18. Finlande	2028
19. France	2026
20. Gambie	2028
21. Guatemala	
22. Hongrie	2026
23. Inde	2026
24. Indonésie	2028
25. Iran (République islamique d')	2028
26. Japon	2028
27. Lettonie	2026
28. Oman	2026
29. Ouzbékistan	2026

<i>Membres de la Commission</i>		<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
30.	Paraguay	2028
31.	Pérou	2028
32.	Philippines	2028
33.	Pologne	2028
34.	Portugal	2028
35.	République démocratique du Congo	2028
36.	République-Unie de Tanzanie	2026
37.	Roumanie	2026
38.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2026
39.	Rwanda	2026
40.	Suisse	2028
41.	Tadjikistan	2026
42.	Türkiye	2026
43.	Zambie	2028
